

Janvier - Février - Mars 1961

TRIMESTRIEL

Nouvelle Série N° 29

ECHO DE NOTRE-DAME DU SUC



DIRECTION : Chanoine Noël BASCOUL - BRISSAC (Ht)
C. C. P. Montpellier 191-14

BASILIQUE NOTRE-DAME DU SUC

La Basilique N.-D. du Suc, sur la paroisse de Brissac (Hérault), est un des plus antiques « Hauts-Lieux » de la prière des diocèses de Maguelone et Montpellier. Au VIII^e s., sur les indications d'un bœuf, prosterné devant les vestiges d'un vieux dolmen que couvrait une touffe de buis, un pâtre découvrit une statue de la Vierge portant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Sur ce rocher, que les pèlerins vénèrent encore au-dessous de la Vierge Couronnée, a été bâtie une chapelle, où, au X^e s., venait déjà prier St Fulcran. Ruinée à plusieurs reprises par les Camisards et les Révolutionnaires, elle fut rebâtie et agrandie par l'abbé Ranquier, curé de Brissac, de 1843 à 1869. L'antique Madone a été officiellement couronnée au nom de S. S. Pie XI, par Mgr Brunhes, le 10 juin 1935. — Le Sanctuaire de N.-D. du Suc a été érigé en Filiale de l'Archibasilique Patriarcale et Papale de St-Jean de Latran, avec transmission de tous privilèges et indulgences, en date du 13 juin 1954.

C'est par milliers que, chaque année, en de nombreux pèlerinages, les catholiques continuent à vénérer sur les monts de la Séranne, où les druides ont laissé de nombreux dolmens, « la Vierge qui devait enfanter » — Une route carrossable, tracée par les PP. de Ste Garde avant 1900, et aujourd'hui route départementale, permet aux voitures et aux autocars d'accéder au parvis du sanctuaire. Dans les dépendances, des abris sont aménagés et mis à la disposition des pèlerins.

INDULGENCES ACCORDÉES A LA BASILIQUE DU SUC

1^o INDULGENCES ACCORDÉES A PERPÉTUITÉ, en vertu des Lettres Apostoliques « Jam recolendae Memoriae » du 9 novembre 1939, par l'affiliation de N.-D. du Suc à la Cathédrale du Pape, archibasilique du Latran :

a) Indulgence plénière pour tout fidèle qui visite pieusement la Basilique N.-D. du Suc et y prie aux intentions du Souverain Pontife (5 *Pater*, 5 *Ave* et 5 *Gloria*) aux fêtes de Noël - Circoncision (1^{er} janvier) - Epiphanie (6 janvier) - Pâques - Transfiguration de N.-S. J.-C. (6 août) - Ascension - Pentecôte - Dédicace de l'Archibasilique du Latran (9 novembre) - Immaculée-Conception - Nativité - Annonciation - Purification et Assomption - St Joseph (19 mars) - Patronage de St Joseph (mercredi de la 2^e semaine après Pâques, - Nativité de St Jean-Baptiste (24 juin) - Décollation de St Jean-Baptiste (29 août) - SS. Apôtres Pierre et Paul (29 juin) - St Jean l'Évangéliste (27 décembre).

b) Indulgence partielle de trois ans : ces mêmes jours énumérés plus haut, pour tout fidèle qui visitant la Basilique mais n'ayant pas rempli les conditions de la Confession et de la Communion, fait, d'un cœur sincère, un acte de contrition pour demander pardon de ses péchés.

c) Indulgences stationales : les 1^{er} Dimanche de Carême, Dimanche des Rameaux, Jeudi-Saint, Samedi-Saint, Samedi de Pâques (*in Albis*), Mardi des Rogations, Vigile de Pentecôte.

Ces jours-là, tout fidèle peut, aux conditions ordinaires, gagner une indulgence plénière, en assistant aux offices dans la Basilique N.-D. du Suc et en récitant devant le St-Sacrement : 5 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et devant les Reliques exposées (chapelle de N.-D. de Lourdes) ; *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et en priant aux intentions du Souverain-Pontife.

Tout fidèle qui, ces mêmes jours, fait une visite à la Basilique N.-D. du Suc et y récite les prières prescrites plus haut devant le T.-S.-Sacrement et les Saintes Reliques, mais n'a pas rempli les conditions requises pour l'Indulgence Plénière (Confession et Communion) peut gagner une INDULGENCE PARTIELLE DE DIX ANS, en faisant, d'un cœur sincère, un acte de contrition.

2^o AUTRES INDULGENCES accordées au cours des siècles :

a) INDULGENCES PLÉNIÈRES :

1^o Le 25 mars, fête de l'Annonciation. Cette indulgence peut être gagnée à partir des premières vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil du jour octave. (Grégoire XVI, 23 sept. 1843, à la demande de M. l'abbé Perré.)

2^o Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception et tous les jours de l'Octave (Benoit XIV, 10 mars 1853 et Pie IX, 26 avril 1861, à la demande des PP. de Ste-Garde).

3^o Indulgence plénière pour tout fidèle qui accomplit le pieux pèlerinage à N.-D. du Suc, une fois l'an et au jour de son choix (Pie IX, 19 janvier 1875, à la demande de M. l'abbé Rozan).

Le Mot du Chapelain

« Ma méra... y vésé... ! »

L'histoire de notre sanctuaire relate, qu'en 1678, après que l'abbé Pagès, restaurateur du culte catholique à Cazilhac, eut rebâti la chapelle du Suc, ruinée par les Calvinistes en 1562, « une pieuse femme de Saint-Jean-de-Fos, très dévote à la Sainte Vierge du Suc, conçut le dessein d'y conduire sa fille, âgée de dix ans, aveugle de naissance. Le prêtre par les soins duquel la chapelle avait été restaurée, fut prié de dire la messe, pour que Dieu voulût accorder, dans ce sanctuaire, par l'intercession de Marie, la vue à cette jeune enfant. Le prêtre commence la messe. Lorsqu'il fut arrivé à l'élévation de la Sainte-Hostie, l'aveugle s'écria : « Ma Méra, y vésé !... Ma mère, j'y vois ! » (1)

Fort de ce premier miracle, le 25 Mars prochain, alors que s'ouvrira l'année jubilaire du Couronnement de la Vierge du Suc, — année de grâces s'il en est — un petit aveugle de naissance, un enfant de sept ans, prénommé Jacques, comme le berger de Fours qui — il y a douze siècles — découvrit la statue miraculeuse, sera porté au Suc par de fervents dévots de notre Madone. Dans son village de la plaine, une neuvaine de prières préparera ce pèlerinage et des groupes d'enfants de la région cévenole s'uniront à ces prières pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la Reine Couronnée des Cévennes, la guérison de ce jeune aveugle. Tous les pèlerins du Suc, fraternellement, appuieront cette supplique et rediront avec l'aveugle de l'Évangile : « Seigneur, faites que je voie ! »

Nous savons cependant que les desseins de Dieu sont mystérieux et donc impénétrables, aussi notre prière pour si ardente qu'elle soit, sera conditionnée à cette approbation essentielle : « Que votre volonté soit faite ! ».

Et cependant, c'est à cette prière de l'aveugle que j'invite les pèlerins du Suc de 1961 !

(1) On peut lire la relation de ce miracle sur une plaque de marbre scellée dans le mur de la chapelle de St-Jean, première chapelle à droite, derrière le Maître-Autel.

Depuis son affiliation à Saint-Jean-de-Latran, notre basilique a reçu de **Monseigneur Duperray** mission de prier pour le **RÉTOUR** des **CHRÉTIENS** à l'**UNITÉ**.

Or, la **GRACE** de l'**UNITÉ** est **UNE GRACE** de **LUMIÈRE** !
et pour nos frères séparés, et pour nous-même !

* * *

« **PAR MARIE, SEIGNEUR... FAITES QU'ILS VOIENT !** »

Dès le jour mémorable du 25 janvier 1959, fête de la Conversion de S. Paul, où il annonça le futur Concile œcuménique, le **Pape Jean XXIII** n'a jamais cessé de dire que ce Concile devra être un **admirable spectacle de vérité, d'unité et de charité**, en même temps qu'une **douce invitation à l'union** pour tous ceux qui sont baptisés au nom du Christ.

Mais pour voir un spectacle, aussi admirable soit-il, faut-il encore ouvrir les yeux ! Il y a tellement d'hommes — même chrétiens — qui, selon la parole du Maître, « **ont des oreilles et n'entendent pas... ont des yeux et ne voient pas !** »

Pour que se réalise l'union des chrétiens, il faut aux hommes « **des yeux qui voient !** »

L'**UNION** ne peut se faire que **DANS LA VÉRITÉ**.

Pour unir à l'Église du Christ les chrétiens séparés, il ne peut-être question de céder à la vérité. Nous savons que l'hérésie et le schisme sont le propre de ceux qui sont séparés de l'Église Romaine et qui n'obéissent pas à son chef le Pape. Sans doute, comme on le dit aujourd'hui, il faut être « ouvert à tout », il faut essayer de comprendre ce qu'il y a de vrai dans la position des autres, reconnaître les parcelles de vérité et de bien qui s'y trouvent, considérer surtout les véritables intentions, même savoir prendre conscience de ses propres faiblesses, surtout faire preuve de charité vis-à-vis de ceux que, quoique séparés de nous, nous appelons nos frères Mais nous ne devons jamais perdre de vue cet axiome de St Augustin : « *Il faut haïr les erreurs, et aimer ceux qui errent !* »

Quant il s'agit de discipline, d'obéissance à son autorité, de fidélité à la doctrine dont elle doit garder le dépôt, **l'Église ne peut transiger**. Sans doute notre monde moderne, habitué à l'esprit critique, en sera scandalisé ! Peu importe, il suffit de se rappeler l'attitude des Apôtres, en particulier celle de St Paul qui ne craint pas de « *livrer à Satan ceux qui ont fait naufrage dans la foi* » (I. Tim. I, 19 et sq.).

L'Église est **JALOUSE** de la **VÉRITÉ**.

Environnés de systèmes de pensée erronés, nous sommes plus ou moins enclins — inconsciemment peut-être — à une certaine connivence avec l'erreur, à un certain scepticisme ; nous avons quelquefois honte de l'intransigeance de l'Église sur les

vérités enseignées, et nous serions tentés de regarder la sévérité de l'Eglise sur la croyance à certains dogmes comme de la mesquinerie, de l'obscurantisme, du sectarisme ou du fanatisme. De là, certains s'imaginent que l'union entre chrétiens se fera par quelque concession importante de l'Eglise Romaine au sujet de certains dogmes, tels la primauté et l'infailibilité pontificales, l'Immaculée Conception et l'Assomption de la Vierge, etc... Il n'en est rien. Dans tout le travail pour l'unité, l'Eglise ne sacrifie rien à la vérité qui est une et qui doit être embrassée dans son intégralité absolue. Cette intransigeance se traduit par la fermeté personnelle dans la foi et par le souci extrême de sauvegarder l'intégrité de la vérité catholique pour réaliser comme le dit St Paul : « *l'unité de foi, la pleine connaissance du Fils de Dieu, et constituer cet homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ. Alors nous ne serons plus des enfants, nous ne nous laisserons plus balloter et emporter à tout vent de doctrine, au gré de l'imposture des hommes et de leur astuce pour induire en erreur, mais, vivant selon la vérité et dans la charité, nous grandirons de toutes manières vers Celui qui est la tête, le Christ !* » (Eph. IV-13-15).

Nos frères séparés ne viendront à nous que lorsqu'ils auront connaissance de la vérité afin de pouvoir l'embrasser. C'est pourquoi, pour eux nous demanderons la lumière :

« Seigneur... Faites qu'ils voient ! »

Certes, il en est beaucoup — probablement la majorité — qui sont de bonne foi. Leur hérésie ou leur schisme est la conséquence d'une hérédité qui leur a été transmise par leurs ascendants, lesquels bien souvent furent arrachés à l'Eglise par la force et la ruse. Le fameux adage « *cujus regio... illius religio* » est vrai pour toutes nos paroisses cévenoles, si peu que l'on connaisse l'histoire du protestantisme en notre région. Nous-mêmes, nous ne sommes catholiques que parce que nous sommes nés de parents catholiques. Ainsi la plupart de nos frères séparés se croient sincèrement, comme nous en sommes convaincus nous-mêmes, dans la bonne voie !

Voilà la grosse difficulté pour sortir de l'erreur dont ils ne sont pas coupables, pour arriver jusqu'à la vérité totale.

Ils ont des oreilles, mais comment pourraient-ils entendre l'appel qui leur est adressé ?... Ils ont des yeux, mais comment pourraient-ils voir la vérité totale qui leur est offerte ?

Il n'y a que la grâce qui peut les toucher, et faire que leurs oreilles entendent, que leurs yeux voient ! Oui, mais la grâce s'obtient par la PRIÈRE ! Telle est la supplique que nous adresserons à Dieu, tout au long de cette année jubilaire, en faveur de nos frères séparés :

« Par Marie... Seigneur... faites qu'ils voient ! »

* * *

Mais aussi, « PAR MARIE, FAITES QUE NOUS VOYIONS ! »

Cette même prière nous la ferons pour nous. Nous avons besoin aussi, nous qui sommes les enfants soumis de l'Eglise Catholique, d'ouvrir les yeux ! C'est par nous que nos frères séparés arriveront à la lumière. St Paul écrit : « *Nous n'avons pas de puissance contre la vérité : nous n'en avons que pour la vérité.* » C'est dire que notre devise doit être la sienne : « *Vérité dans la charité !* »

S.S. Jean XXIII nous en donne un magnifique exemple. Dès son élection, dans le radiomessage du 29 octobre 1958, le nouveau Pape manifestait son vif désir de l'union des chrétiens. « *Tout comme l'Eglise occidentale, disait-il, Nous embrassons avec une affection paternelle l'Eglise orientale et Nous ouvrons Notre cœur et Nos bras à tous ceux qui sont séparés de ce Siège Apostolique, où Pierre lui-même vit ses successeurs « jusqu'à la consommation des siècles », et obéit au commandement que lui donne le Christ de lier et de délier toutes choses sur cette terre et de paître le troupeau du Seigneur... Qu'ils viennent par conséquent tous avec une volonté pleine d'amour... Ils n'entreront pas dans une maison étrangère, mais bien dans leur propre maison.* » Dans sa première Encyclique, le Pape s'adresse aux frères séparés et leur dit : « *Laissez-nous, dans un affectueux désir, vous appeler fils et frères... Nous nous adressons donc comme à des frères à tous ceux qui sont séparés de Nous, disant avec St Augustin : « Qu'ils le veulent ou non, ils sont nos frères. Ils ne cesseront d'être nos frères que s'ils cessent de dire le Notre Père. »*

Le Pape nous montre le chemin. Pas de vérité en dehors de la charité.

Certes, notre charité s'exprime d'abord par la prière, et, au cours de cette année jubilaire, nous ferons monter vers la Vierge du Suc, en faveur de nos frères séparés, cette ardente supplication : « *Seigneur, faites qu'ils voient !* » mais nous redirons, pour nous-même la prière de l'aveugle : « *Faites que je voie !* » Que je comprenne que la meilleure manière d'amener mes frères séparés à la lumière c'est ma propre vie de catholique exemplaire !

Un illustre converti du Protestantisme écrivait récemment : « *Dans les multiples chemins que j'ai suivis, j'ai toujours expérimenté que la force missionnaire de l'Eglise, la preuve efficace et convaincante de ce qu'elle est en réalité, provient des humbles parmi les siens, des hommes simples... ; ce ne sont pas les autres, ceux qui ont un nom et un titre illustres qui m'ont aidé de façon décisive à aller jusqu'au bout de ma route vers l'Eglise...* » Le plus humble d'entre nous peut donc travailler à l'unité, car c'est à chaque catholique que s'applique ce que le premier Concile du Vatican dit de l'Eglise entière : par son comportement exemplaire, elle doit être « *un étendard pour les nations* ».

En nos paroisses cévenoles, la plupart d'entre nous, nous vivons en contact permanent avec des non-catholiques. Est-ce que

notre vie reflète vraiment pour eux la richesse de vérité, de grâce, de sainteté que renferme l'Eglise catholique ?

« Seigneur... faites que je voie ! » Que je comprenne enfin que c'est avant tout, par ma vie de catholique exemplaire que ceux qui en sont séparés verront enfin que la vérité totale n'est qu'en l'Eglise Romaine, que là seulement est la véritable Eglise du Christ !

N'en doutons pas ; s'il est vrai qu'il y a bien des incompréhensions, bien de ressentiments, de mauvaises ententes, de souvenirs historiques douteux, qui créent entre catholiques et non-catholiques une grande méfiance et même une grande aversion ; s'il y a de la part de nos frères séparés une grande ignorance de la vérité catholique et même des préjugés tenaces, entretenus volontairement de génération en génération, il n'en reste pas moins vrai que l'un des principaux obstacles à l'union, c'est malheureusement la vie peu édifiante de beaucoup de catholiques. « *A quoi bon nous faire catholiques, disent les protestants de chez nous, puisque les catholiques ne sont pas meilleurs que nous ?* »

« *Par Marie... Seigneur, faites que je voie !... Puissai-je comprendre que « mes bonnes œuvres sont une lumière resplendissante aux yeux des hommes et que c'est en les voyant qu'ils rendront gloire à Notre Père qui est dans les cieux !* »

* * *

Nous avons l'espérance que par l'intercession de Notre-Dame du Suc... Elle qui donna, en 1678, la vue à l'aveugle de naissance de St-Jean-de-Fos,... Elle qui, si nous le méritons et si elle le juge utile, donnera peut-être la vue, à l'enfant aveugle-né qui viendra l'implorer, ce 25 mars...

... nous avons l'espérance qu'Elle ouvrira à la lumière les yeux de nos frères séparés, afin qu'ils contemplent « *le magnifique spectacle de vérité, d'unité et de charité* » que sera le futur Concile et qu'ils répondent à son invitation d'union...

... nous avons aussi l'espérance qu'Elle ouvrira les yeux du cœur, à tous les pèlerins du Suc, afin qu'ils apportent par l'exemple d'une vie authentiquement catholique, leur modeste collaboration à l'action irrésistible du Christ, pour la réalisation d'un seul troupeau, sous la conduite d'un seul pasteur !

Comme nous serions heureux si, au terme de cette année 1961, qui marquera le vingt-cinquième anniversaire du Couronnement, nous pouvions, les uns et les autres, tomber à genoux aux pieds de la Reine Couronnée des Cévennes pour lui crier la parole enthousiaste de l'aveugle de St-Jean-de-Fos : « *Ma mère, y vésé... Ma mère, je voie !* »

Chanoine Noël BASCOUL.

ANNÉE JUBILAIRE DU 25^e ANNIVERSAIRE DU COURONNEMENT

Pèlerinages du Printemps

LES 24 et 25 MARS 1961 - ANNONCIATION de la T.-S. VIERGE
(Fête Patronale de la Basilique)

Vendredi soir 24 Mars : VEILLÉE de PRIÈRES sous la présidence de **M. l'Abbé Nègre**, curé-doyen de Ganges.

21 h. Chant des Premières Vêpres de l'Annonciation. — Allocution de **M. le Chapelain**. — **22 h.** Procession aux flambeaux avec arrêt à la Grotte illuminée pour le chant du « Credo ». — **De 22 h. 30 à minuit :** dans la Basilique : Méditation du Chemin de la Croix par **le R. P. Moreau, S. J.** — Confessions. —

Samedi 25 Mars : à Minuit trente : GRAND'MESSE de la nuit : à 2 heures du matin : HEURE SAINTE prêchée par **M. l'Abbé Roméro**. — De 3 heures à 5 heures : ROSAIRE MÉDITÉ.

A 8 heures : Arrivée de la Procession de Brissac. — **8 h. 30 :** Messe avec chants célébrée par **M. l'Abbé Masclaux**, curé de Madières.

A 10 h. 30 : MESSE SOLENNELLE avec diacre et sous-diacre, célébrée par **M. le Chanoine Vailhé, Vicaire Général**, qui présidera les Offices du 25 Mars.

Sermon par **le R. P. Moreau, S. J.** Absoute pour les défunts et bénédiction des petits enfants. — **A 14 h. 30 :** Rassemblement à la Grotte de Lourdes pour la récitation du chapelet dont les mystères seront commentés par **M. l'Abbé Roméro**. — Procession jusqu'à la Basilique. — **A 15 heures :** Chant solennel des VÉPRÉS. — Allocution de clôture par **M. le Vicaire Général Vailhé**.

Salut du T.-S. Sacrement et Adieux à la Vierge.

N.-B. — Pour ce Pèlerinage, on trouvera des Confesseurs, le Vendredi 24, dès l'ouverture de la Basilique et durant la nuit, ainsi qu'au cours de la matinée du 25, jusqu'à la messe solennelle de 10 h. 30, à laquelle on est exhorté de communier.

Monseigneur l'Évêque de Montpellier a daigné accorder DISPENSE de l'ABSTINENCE à tous ceux qui passeront, au Suc, la nuit en prières, pour le soir du Vendredi 24 Mars 1961.

LUNDI DE PAQUES : 3 Avril — PÈLERINAGE de St-JEAN, de la VALLÉE de la BUÈGES et de MONPELLIER. — Sous la présidence de **M. le Chanoine Théron, Vicaire Général**, — **A 8 h. 30 :** Arrivée de la Procession de St-Jean-de-Buèges. — Tous les pèlerins sont invités à se joindre à cette procession. Ils voudront bien se grouper à hauteur du champ du Couronnement dès 8 heures. — Après le triple salut : première messe célébrée par **M. l'Abbé Capman**. — Allocution de **M. le Chapelain**. — **A 10 h. 30 :** GRAND'

MESSE. — Sermon par **M. le Chanoine Théron, Vicaire Général.**
— **A 14 h. 30 :** Chapelet médité par M. le Chapelain. — **A 15 h. :** VÊPRES et allocution de clôture de M. le Curé de St-Jean-de-Buèges.

DIMANCHE 16 AVRIL : Pèlerinage d'AVÈZE et POMMIERS.

A 9 h. 30 : Rassemblement des pèlerins à la Grotte de Lourdes. — Procession jusqu'à la Basilique. — **A 10 heures :** GRAND' MESSE avec allocution de M. le Chapelain. (**Il n'y aura, ce jour-là, qu'une seule messe au Suc**). — **A 14 h. 30 :** Chapelet médité. — **A 15 heures :** Chant des Vêpres. — Sermon par M. l'Abbé Bois-sière, curé d'Avèze. — Salut du T.-S. Sacrement.

MARDI 25 AVRIL - PÈLERINAGE du CAUSSE-de-la-SELLE.

A 8 heures : Procession des Litanies Majeures pour la protection de la grêle, à l'intention de Brissac. — Messe des Rogations. —

A 9 heures : Arrivée de la procession du Causse et Messe. — **A 10 h. 30 :** Grand'Messe et Sermon. — **14 h. 30 :** Chapelet médité. **15 heures :** Vêpres et Salut. — Station à la Chapelle de St Joachim.

LUNDI 1^{er} MAI. — FÊTE de St JOSEPH-ARTISAN et OUVERTURE DU MOIS DE MARIE.

8 h. 30 : Première Messe. — **10 h. 30 :** Grand'Messe. — **14 h. 30 :** Chapelet et Chant des Vêpres.

Les travailleurs de la région sont invités à se rendre nombreux à cette journée de prières pour confier à la Vierge du Suc et à St Joseph les graves problèmes de l'heure et mettre leur travail sous leur protection.

DIMANCHE 7 MAI — PÈLERINAGE de SUMÈNE et SAINT-MARTIAL.

8 h. 30 : Première Messe et allocution de M. le Chapelain. — **A 10 h. 30 :** Grand'Messe célébrée par M. l'Abbé Thomas, curé-doyen de Sumène. — Sermon. — **14 h. 30 :** Chapelet médité. — **15 heures :** Vêpres et Sermon de clôture.

LE LUNDI DE PENTECOTE - 22 MAI 1961

**GRANDE JOURNÉE COMMÉMORATIVE du XXV^e Anniversaire
du COURONNEMENT de NOTRE-DAME du SUC**

sous la Présidence de **Son Excellence Monseigneur URTASUN**
Archevêque d'Avignon
et de leurs **Excellences Monseigneur TOUREL**
Evêque de Montpellier
et **Monseigneur ROUGÉ**
Evêque-Coadjuteur de Nîmes.

A 7 heures : Première Messe célébrée par M. le Chapelain.

A 6 h. 45 : Rassemblement des pèlerins de Ganges sur la place de l'église de Brissac. — Montée en procession par les sentiers de la montagne sous la direction de M. le Doyen de Ganges et de son Vicaire. Tous les pèlerins de la région sont invités à se joindre à cette procession. — **A 8 heures :** Saluts à la Vierge et Messe célébrée par **M. l'Abbé Nègre**, curé-doyen de Ganges, à l'intention de ses paroissiens.

A 9 h. 45 : Sur le parvis de la Basilique : Réception de Monseigneur l'Archevêque et de NN. SS. les Evêques.

A 10 heures : Allocution de bienvenue de M. le Chapelain et **MESSE PONTIFICALE** célébrée par S. Excellence Monseigneur URTASUN, Archevêque d'Avignon. — Sermon par Son Excellence Monseigneur ROUGÉ, Evêque-Coadjuteur de Nîmes. — **A 14 heures :** Chapelet médité dans la Basilique.

A 15 heures : **VÊPRES PONTIFICALES** présidées par Son Exc. Monseigneur ROUGÉ. — Sermon de clôture par Son Excellence Monseigneur TOUREL, Evêque de Montpellier et Salut du T.-S. Sacrement.

Avant la Messe Pontificale, bénédiction du magnifique **CI-BOIRE**, don des Pèlerins du Suc à Notre-Dame, à l'occasion du 25^e Anniversaire de son Couronnement .

Les chants seront exécutés par la **CHORALE St-PIERRE** de GANGES sous la Direction de M. l'Abbé RICHOME.

— Nul doute que les amis et pèlerins de Notre-Dame, viendront très nombreux ce jour-là au vénéré sanctuaire du Suc, pour acclamer la Reine Couronnée des Cévennes et implorer ses faveurs ! Chacun apportera sa bonne volonté pour se soumettre, avec bonne grâce, au service d'ordre dont la tâche s'avère d'autant plus difficile que notre pèlerinage ne jouit pas — au milieu des rochers et des garrigues — de vastes et pratiques espaces pour le parcage des véhicules. En prévision d'une affluence plus dense que

de coutume, nous demandons aux pèlerins de ne laisser **en stationnement** aucune voiture, au-delà de l'écriteau portant la mention « limite de stationnement » et nous prions les forains de bien vouloir installer leur étal en deçà de cette limite, c'est-à-dire sur l'aire et non pas sur le chemin conduisant à la basilique (comme on le leur concède, par bienveillance, en temps ordinaire). Le parvis de la basilique doit être laissé libre pour la réception de NN. SS. les Evêques et pour permettre à tous ceux qui ne pourraient pas entrer à l'intérieur de l'église de suivre les offices sans trop de dérangement. Le nécessaire sera fait pour que, soit du parvis de la basilique, soit des terrasses et de la grotte, les haut-parleurs puissent permettre à tous de suivre les offices.

— MM. les Ecclésiastiques qui désireraient prendre leur repas à la table de M. le Chapelain voudront bien l'en aviser quelques jours à l'avance. Ils comprendront qu'il ne sera pas possible d'accepter, en dernière heure, ceux qui n'auraient pas annoncé leur présence. **Il ne sera fait aucune exception à cette consigne.**

Tous détails, modifications ou renseignements complémentaires seront donnés en temps utile par la presse locale, par affiche ou par le soin de MM. les Curés.

POUR LE XXV^e ANNIVERSAIRE DU COURONNEMENT

Les amis et pèlerins de Notre-Dame du Suc offriront à la Basilique UN MAGNIFIQUE CIBOIRE, d'une contenance de 500 hosties. Les dons en or et en argent, déjà reçus, nous ont permis d'envisager un vase sacré plus précieux encore qu'il n'avait été primitivement prévu.

Les pèlerins pourront admirer cette œuvre d'art religieux le 25 Mars. Ce jour-là, il sera exposé à Notre-Dame, mais ce n'est que le Lundi de Pentecôte, 22 mai, qu'il sera solennellement béni et offert par NN. SS. les Evêques au Sanctuaire.

La photo du ciboire et ses caractéristiques essentielles paraîtront dans le prochain *Echo*.

OFFRANDES

Nous avons reçu pour le CIBOIRE du 25^e Anniversaire (du 15 Décembre 1960 au 28 Février 1961) :

Alès : M. Farino : 5 NF. — *Aniane* : Protection, Me Laval, mère : 3 NF. — Protection Me Daudé Jean : 3 NF. — *Arre* : Recommandation pour succès à examens, anonyme : 8 NF. — *Aumessas* : Débris d'or et d'argent, pour que N.-D. du Suc guide et protège un membre de ma famille, anonyme. — *Brissac* : 1 alliance, 1 bague, chaîne en or, 4 pièces de 20 F. argent, anonyme. — Débris d'or et 2 giletieres argent anonymes. — 1 al-

liance et débris d'or et d'argent, A. Reverbel. — Débris d'or, A. Baldeyrou. — Boucles d'oreilles et 1 bague or avec pierreries, anonyme. — 1 glissoir et 2 boucles d'oreille en or, 2 claviers et chaînes argent, C.V. — Débris or et argent, anonyme. — 2 broches en or, anonyme. — 1 alliance et boucles d'oreilles en or, clavier argent, anonyme. — 1 bague et boucles d'oreilles en or, anonyme. — 1 bague et boucles d'oreille en or, un clavier argent, Emma Rocher. — 1 Louis de 20 fr. anonyme. — 2 alliances, boucles d'oreille en or, anonyme. — 1 chaîne en or, anonyme. — 1 clavier argent, en souvenir de Thérèse Verdier, mère de M. le Chanoine Poitevin, clavier d'argent en souvenir de Rose Bertrand. — 10 NF. Cécile Borie. — 1 Louis de 20 Fr. Famille Carrière-Vidal. — En souvenir de mes défunts : une alliance en or et débris chaîne argent : C.C. — *Bessèges* : Abbé Laurens : 8 NF. — *Bédarioux* : Abbé Gay : 3 NF. — *Cairanne (Vaucluse)* : Protection de ma famille et en souvenir de ma mère, Sergent : 5 NF. — *Béziers* : Mlle Armengau : 5 NF. — *Canet* : A l'intention d'une défunte : 5 NF. — *Clermont-l'Hérault* : Mme Bourniquel : 10 NF. — *Le Causse-de-la-Selle* : 15 NF. — 1 Louis de 10 F. anonyme. — *Coupiac*. : Anonyme. : 10 NF. — Anonyme, 10 NF. — *Cazilhac* : 1 montre et giletère, 1 bracelet et débris d'argent, Vidal-Fesquet. — Chaîne argent et 10 NF, anonyme. — Boucles d'oreille et débris d'or, pièces d'argent, anonyme. — Médaille et débris d'or, anonyme. — Chaîne et boucles d'oreille en or en souvenir d'Henricie Monteil. — Anonyme : 5 NF. — 2 alliances, 1 bague et débris d'or, anonyme. — *Ganges* : 2 écus et chaîne en argent, anonyme. — Un sautoir en argent, pour la protection de mes enfants, E.B. — 2 Alliances, 4 Boucles d'oreille et 1 Bague en or et 3 montres, deux giletères et 1 bracelet argent, Valette-Gausserand. — Madame François, 10 NF. — 2 grs d'or et 110 grs argent, anonyme. — *Lavérune* : 4 bagues, 1 boucle d'oreille en or et chaîne argent, pour la protection de ma famille, M.V. — *Lavérune* : 4 bagues, boucles d'oreille, 2 épingles cravate et divers débris d'or, en souvenir de mes défunts, Mlle Marie-Jeanne Rodier. — *La Roque* : 1 croix, 2 boucles d'oreille avec topazes, 1 broche et 1 alliance en or, Mme Aubert. — *Montagnac* : Reconnaissance et protection pour la nouvelle année, G. Cambon : 20 NF. — 1 bracelet en or et 1 bijou avec topaze, Comtesse Henri de Rodez-Bénavent. — *Madière* : 10 NF. M.B. Une montre en argent et 1 alliance en or, pour que N.-D. du Suc nous donne santé et travail, Marthe Clapiers. — *Montpellier* : Auguste Roussel : 5 NF. — *Le Grau du Roi* : Mlle Marie Laget, demande de santé : 10 NF. — *Nîmes* : 1 montre argent et débris d'or, René Berger. — *Pompignan* : Que N.-D. du Suc veille sur mes enfants, Mme Léon Lombard : 5 NF. — *Sumène* : 1 louis d'or, 1 bague, débris et chaîne en or et 1 chaîne argent, pour que N.-D. du Suc nous protège, anonyme. — 1 alliance et 1 bague en or, anonyme. — 10 NF. et 2 boucles d'oreille en or pour la protection d'un nouveau foyer, la réussite à un examen et la guérison de plusieurs malades ainsi que plusieurs grâces particulières, anonyme. — Pièces d'argent et débris d'or, anonyme. — Débris d'or, deux anonymes. — 2 cla-

viens argent, anonyme. — 7 écus et 1 pièce de 20 fr. en argent, anonyme. — Débris d'or et d'argent, 1 écu, Bernadette, Bernard et Jean Guibal. — 2 boucles d'oreille et 1 alliance, en souvenir de Marthe Jeanjean. — 1 chaîne argent, anonyme. — Boucles d'oreille et débris d'or, en souvenir de mes défunts, anonyme. — Une montre d'homme et giletère en or, anonyme. — 1 alliance, 1 bague, boucles d'oreille, chaîne en or et débris argent pour que N.-D. du Suc nous protège et nous donne santé et travail, anonyme. — 1 alliance et 2 boucles en or pour que N.-D. du Suc protège ma famille et spécialement mes trois garçons, Mmes Georges Brun et Marie Ducros. — 1 chaîne argent, anonyme. — *St-Aunès* : 4 alliances en or, 1 bague avec brillants, boucles d'oreille avec roses et divers débris d'or, familles Villaret-Baudouin. — *St-Georges d'Orques* : Marguerite Granier : 1 NF. — Mlle Icard : 8 NF. — Antoinette Laurent : 3 NF. — Anonyme : 8 NF. — Mme Georges Migayrou : 1 NF. — Mme Lucien Pons : 3 NF. — Cécile Peyraudel : 2 NF. — Anonyme : 10 NF. — 2 alliances en or, Mme Pujol. — Médaille et argent, pour mes défunts, Bellas. — 3 NF., anonyme. — Marcel Bellas : 10 NF. — Thérèse Bedos : 1 NF. — Mlle Louise Caizergues, pour mes défunts, 3 NF. — Mme Georges Camplo, 3 NF. — Mme Calazel : 1 NF. — Céline Salager : 1 NF. — Elvire Villa : 3 NF. — Mme Georges Pujol : 10 NF. et 11 grs d'or, — 2 grs d'or et 120 grs argent, anonyme. — 1 gr. d'or, 1 écu et 62 grs d'argent, anonyme. — *St-Bauzille-de-Putois* : 1 clavier argent et 5 NF. Chanton. — *St-Martial* : 2 boucles d'oreille et 1 alliance en or et 10 NF, anonyme. — 1 Alliance, 1 médaille en or et 1 écu argent, anonyme. — *St-Martin-de-Londres* : Paul Bouvier : 10 NF. — 1 bague en or, demande de protection. — Débris d'or et d'argent, anonyme. — 1 alliance, 1 bague et boucles d'oreille en or, 3 écus et diverses pièces d'argent, pour que N.-S. du Suc protège mes enfants, une maman. — 1 crochet argent et 4 boucles d'oreille, Anna Duffour. — 1 alliance et 2 boucles d'oreille en or, débris d'argent, anonyme. — *St-Maurice* : 1 montre et débris d'or, 1 chaîne argent, anonyme. — *St-Privat* : Que N.-D. du Suc protège notre famille, Fronty, 8 NF. — *Les Valayans (Vaucluse)* : 1 montre, 2 alliances et débris d'or, plusieurs pièces d'argent, anonyme. — *Le Vigan* : 5 alliances et débris d'or, objets divers en argent, anonyme.

* * *

Nous espérons que la RÉFECTION du GRAND TAPIS sera terminée pour la GRANDE FÊTE du LUNDI de PENTECÔTE, 22 MAI 1961, Je me suis rendu personnellement au Teil (Ardèche) auprès de la personne qui a pris en charge la réparation importante de la partie du tapis qui doit recouvrir le chœur, De nombreux carrés ont été refaits, et il ne manque plus qu'à reprendre, dans la partie usagée, mais encore profitable, des dessins détériorés. Les parties anciennes du tapis sont actuellement dans une teinturerie de Valence pour nettoyage à sec, afin que soient ravivées les couleurs fanées. Quant à la partie

supérieure — marches et « planum » de l'autel — sur laquelle sont brodées les « Armes de la basilique » elle est confiée aux religieuses de Cazilhac. Déjà de bonnes volontés de Cazilhac, de Sumène et de Ganges se sont mises à la dispositions des sœurs de notre Ecole Libre pour les aider dans ce minutieux travail qui sera d'autant plus précieux qu'il sera l'œuvre d'un plus grand



(Photo Renard-Ganges)

**... des coups d'aiguille... à l'Ecole Libre de Cazilhac...
pour la réfection du tapis...**

nombre. Malgré leur bonne volonté, bien des pèlerins et amis de Notre-Dame du Suc ne pourront ni se rendre au Teil, dans l'Ar-dèche, ni même à Cazilhac pour ajouter quelques points de croix aux innombrables déjà brodés, mais chacun peut apporter sa collaboration financière, pour l'achat du coton (plus de cent mille francs de coton ont déjà été employé) ou pour les frais occasionnés par le nettoyage, le montage etc... Quand **les dames de Sumène** ont demandé de prendre chez elles, pour y travailler, le tapis des armoiries de la basilique, elles ont voulu fournir elles-mêmes le coton nécessaire à leur travail et ont fait une collecte auprès de celles qui ne pouvaient pas consacrer quelques heures de travail, et cette collecte, pour le coton, a recueilli plus de quatre-vingts nouveaux francs ! C'est un exemple à citer et qui mérite d'être suivi. « Bravo Sumène ! ».

Nous avons reçu pour la réfection du grand tapis (du 15 décembre 1960 au 23 Février 1961) :

Brissac : 10 NF, anonyme. — 10 NF famille Baldeyrou. — 10 NF, Famille Carrière-Vidal. — *Bez* : 10 NF, anonyme. — *Canet* : A l'intention d'une défunte, 5 NF. — *Cazilhac* : 10 NF, anonyme. — 5 NF, anonyme. — 5 NF, anonyme. — *Ganges* : 10 NF, famille Valette-Gausserand. — 10 NF, Madame François. — *Le Grau-du-Roi* : 10 NF, Mlle Marie Laget. — *Pompignan* : 5 NF, que N.-D. veille sur mes enfants, Vve Léon Lombard. — *Revens* : 5 NF, Calazel. — *Sumène* : Collecte anonyme : 71,70 NF, pour que N.-D. du Suc nous protège. — 10 NF, anonyme pour le coton. — *St-Bauzille-de-Putois* : 5 NF, Mlle Cade. — 5 NF, Mme Chanton. — 5 NF, Mme Mèneret. — *St-Martin-de-Londres* : 15 NF, Paul Bouvier. — *St-Privat* : 5 NF, Fronty. — *St-Georges-d'Orques* : 10 NF, anonyme. — *Le Vigan* : 10 NF., famille Avesque-Massano.

LA SOUSCRIPTION pour le CIBOIRE dont la valeur sera de **UN MILLION d'anciens francs** et pour la RÉFECTION du GRAND TAPIS dont les travaux et fournitures s'élèveront à **PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIERS d'anciens francs RESTE OUVERTE**... Nous sommes loin d'avoir recueilli l'OR et l'ARGENT nécessaires et nous avons dû acheter une partie de l'OR qui nous manquait encore lors de la fonte du précieux ciboire que nous avons voulu très BEAU ! Que ceux qui n'ont encore rien donné, cherchent de VIEUX BIJOUX, des DÉBRIS d'OR ou d'ARGENT, quelques LOUIS ou pièces démonétisées, IL EST ENCORE TEMPS de les OFFRIR à N.-D. du SUC, d'autant que, s'il y avait un reliquat d'or, il serait employé à FAIRE REDORER deux des ciboires, en mauvais état, que possède le sanctuaire, et à apporter quelques réparations nécessaires AUX DIADÈMES de Notre MADONE qui ont subi — il y a quelques dix années — des détériorations regrettables qu'il serait convenable de réparer à l'occasion du 25^e Anniversaire du Couronnement. Quand le chapelain actuel a reçu, de Son Excellence Mgr DUPERRAY, les couronnes d'or de Notre-Dame, il manquait l'une des douze étoiles (en débris de diamant) qui entourent le diadème de la Vierge et de nombreuses perles fines. Le Jubilé d'argent que nous allons célébrer est une occasion unique pour remettre en état ce précieux trésor. Qu'en pensent les fervents et généreux pèlerins du Suc ? — A eux de donner la réponse par leurs abondantes offrandes !

Une remarque s'impose. — Les offrandes ont été beaucoup plus généreuses, à ce jour, et beaucoup plus nombreuses, pour le CIBOIRE que pour la RÉFECTION du TAPIS... est-ce parce que des souliers boueux ou poussiéreux des prêtres pèlerins risquent de le salir ? Peut-être ; mais que les réticents pensent aux paroles de l'Écriture : « Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui s'en vont, à travers le monde, prêcher la parole de Dieu ! » et **DONNEZ GÉNÉREUSEMENT** pour permettre aux ouvrières obscures, mais combien méritantes, qui donnent TANT de

COUPS d'AIGUILLE, de mener à bonne fin leur travail de longue patience !

N'oubliez pas le numéro du Compte Postal auquel vous pouvez envoyer vos offrandes, soit pour le ciboire, soit pour le tapis : BASCOUL, Noël à **Brissac (Hérault)**, C.C.P. Montpellier 197-14.

POUR L'ANNONCIATION

CONVERSATION d'une EMPLOYÉE de MAISON AVEC MARIE...

Ce jour-là, Vierge Marie, l'ange Gabriel est envoyé par Dieu dans la ville de Galilée, appelée Nazareth, où vous habitez...

Vous êtes une jeune fille, fiancée à un homme du nom de Joseph, de la famille de David... et votre nom est Marie...

L'ange entre chez vous et vous dit : « Salut, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi... »

À ces mots vous êtes toute bouleversée et vous vous demandez ce que signifie cette salutation...

L'ange vous dit alors : « Rassure-toi, Marie, car tu as trouvé grâce auprès de Dieu. Voici que tu vas concevoir et enfanter un fils, à qui tu donneras le nom de Jésus. Il sera grand et on l'appellera le Fils du Très-Haut. Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père ; il règnera sur la maison de Jacob à jamais et son règne n'aura point de fin. »

Alors, Vierge Marie, vous dites à l'ange : « Comment cela se fera-t-il, puisque je suis Vierge ? »

L'ange vous répond : « L'Esprit-Saint viendra sur toi, et la puissance du Très-Haut te prendra sous son ombre : c'est pourquoi l'enfant sera saint et sera appelé Fils de Dieu. Et voici qu'Elisabeth, ta parente, vient elle aussi de concevoir un fils en sa vieillesse, et elle en est à son sixième mois, elle qu'on appelait la stérile ; car rien n'est impossible à Dieu. »

Vierge Marie, vous dites alors : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il m'advienne selon ta parole... »

Et le Verbe, le Fils de Dieu s'est fait chair et il a habité parmi nous...

Vierge Marie, je suis heureuse avec vous... je vous félicite d'avoir été choisie pour être la mère de Jésus... et je vous remercie d'avoir dit : oui, et de vous être mise au service de Dieu, notre Père pour que sa volonté soit faite, pour que, par vous, Jésus soit le Fils de Dieu fait homme...

Avec vous, en silence, j'adore Jésus...

Mais, un jour, Jésus nous a révélé une chose bien extraordinaire, bien inattendue. Il nous a révélé que chacune de nous pouvait devenir « et sa sœur et sa mère »...

Jésus, je vais vous écouter me le redire aujourd'hui... Vous

parlez dans une maison, à une foule qui s'y est rassemblée. Votre mère et vos frères, c'est-à-dire : vos cousins, arrivent et, se tenant dehors, vous font demander. On vous dit : « Voilà ta mère, tes frères et tes sœurs dehors, qui te cherchent. » Mais vous leur répondez : « Qui est ma mère et qui sont mes frères ? » Et, promenant votre regard sur ceux qui sont assis en cercle autour de vous, vous dites : « Voici ma mère et mes frères ! Celui qui fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, et ma mère et ma sœur. »

Vous voulez dire tout d'abord : « Si Marie est ma mère c'est parce qu'elle a dit : oui ; c'est parce qu'elle a fait la volonté de Dieu. »

Et vous voulez dire aussi en regardant tous ceux qui sont assis en cercle autour de vous : « Celui qui fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, et ma sœur, et ma mère. » Vous pensiez à tous les hommes en disant cette phrase et vous pensiez en particulier aux employés de maison... aux humbles servantes des autres... Vous pensiez à moi et vous me dites aujourd'hui :

« Si tu fais ma volonté, tu es ma sœur et tu es aussi ma mère. Tu es ma sœur, si tu essaies de m'imiter, si tu te dis souvent : « Qu'est-ce que Jésus attend de moi aujourd'hui ? Qu'est-ce que Jésus attend de moi, maintenant ?

« ... dans mon travail, pour m'organiser ?

« ... dans mes loisirs, pour choisir des loisirs dignes d'une sœur de Jésus ?

« ... dans mes lectures, pour choisir des lectures que Jésus pourrait faire lui-même ?

« Tu es ma mère, si tu ne penses pas à toi seule, si tu t'ouvres aux autres, puisqu'en pensant aux autres, en essayant de les rendre meilleures, tu les aides à se rapprocher de moi, tu me permets de grandir en elles. C'est vrai que seule Marie est vraiment ma mère, mais en Marie, par Marie, tu peux aussi être ma mère, comme je te l'ai appris. Cherche comment tu pourrais être ma mère...

« ... avec Pierrette... avec Maguy... avec Annie...

« ... et avec les autres que tu connais... Une visite ? Une lettre ? Un service que tu demanderas ? Une conversation ? Une prière ?... »

Vierge Marie, je vous remercie de ce que vous m'avez appris, de ce que m'a appris aussi votre Fils Jésus...

Vous êtes ma maman, vous êtes la maman de toutes les employées de maison... de toutes les domestiques...

Aidez-nous à comprendre que nous sommes toutes appelées à vivre comme des sœurs de Jésus...

Aidez-nous à comprendre aussi que nous sommes toutes appelées à être avec vous et en vous des mères de Jésus, en aidant toutes les employées de maison et tous ceux que nous connaissons à s'ouvrir à Jésus, pour que Jésus puisse grandir en eux...

Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous...

Restez avec nous, Marie !

*Une modeste employée de maison
de Toulouse.*

Nos défunts

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs et des pèlerins de Notre-Dame du Suc :

Monsieur le Chanoine Louis GUIZARD, Professeur de Droit Canon à l'Institut Catholique de Paris, décédé à Pennautier (Aude), fervent pèlerin de N.-D. du Suc.

Monsieur Louis COUREN, décédé à St-Bauzille-de-Putois.

Monsieur Aristide METGE, décédé à Brissac.

Monsieur le Chanoine MADAILLE, Curé de Vendargues et ami de notre pèlerinage. Il était à la tête des jeunes gens de St-Bauzille qui ouvrirent les portes du sanctuaire, après la mise des scellés, lors des lois sectaires de la Séparation. A cette époque héroïque, M. l'Abbé MADAILLE était vicaire à St-Bauzille-de-Putois.

Monsieur Auguste CARRIÉ, décédé à St-Martin-de-Londres.

Madame Vve Joséphine BOUVIER, décédée à St-Martin-de-Lond.

Monsieur Paul MARTINIER, décédé à St-Gély-du-Fesc.

Madame Eugénie FERRIÉ, décédée à Aniane.

Madame Jeanne COMBACAL-FERRAND, décédée à St-Jean-de-Fos.

Madame Lucienne JAUBERT, décédée à Gignac.

Monsieur Jean-Claude ANDRE, enfant de chœur, décédé subitement à Gignac, en sortant de la messe de Minuit, en la nuit de Noël.

Madame Juliette ESQUIERDO, décédée à Assas.

Madame Marie SAUVAIRE-ROUSSEL, décédée à Assas.

Madame NUITZ, décédée à Bédarieux, dont le fils Monsieur l'Abbé NUITZ est curé-doyen.

Monsieur Joseph DELON, décédé à Ledenon (Gard).

Que Notre-Dame du Suc leur obtienne de Dieu le repos éternel et console les familles en deuil !

Offrandes, Dons et Recommandations

Nous avons reçu (du 15 décembre 1960 au 28 février 1961) :

Aniane : Etreemes diverses du nouvel an, par Mme Claparède-Plouhinec : 35 NF. — Reconnaissance et protection Marcel et René Lavaysse : 2 NF. — *La Boissière* : Reconnaissance pour mon fils en Algérie : 3 NF, Juliette Mestre. — *Brissac* : Reconnaissance pour le retour du soldat Bernard : 5 NF. — Offrande anonyme : 5 NF. — *Barjac* : Offrande Denat : 3 NF. — *La Cadière* : 3 NF, Roger Viala. — *Istres* : Pour ma famille, mes enfants et la santé de mon fils en Allemagne : 10 NF. — *Carnas* : Vve Maurel : 5 NF. — *Ganges* : Demande réussite examen pour Elisabeth : 10 NF. — Offrande 10 NF Madame Segondy. — Pour les œuvres de la Basilique, 10 NF, Ovize. — En reconnaissance d'une grâce obtenue, 17 NF, Gustave Perrier. — *Corconne* : Recommandation, Mme Fallet, 2 NF. — *Moulès et Bauceles* : Monique Payot est placée sous la protection de N.-D. du Suc : 8 NF. — *Pont d'Hérault* : Offrande 3 NF Sidonie Fesquet. — Offrande 3 NF Arlette Valette. — *Rogues* : Les abonnés à l'*Echo* se recommandent à N.-D. du Suc : 5 NF. — *St-Gély-du-Fesc* : 5 NF, Albanie Rouger. En reconnaissance à N.-D. du Suc, 10 NF, anonyme. — *St-Martial* : 20 NF anonyme. — *Montfaucon* : Offrande : 8 NF, Henri Durand. — *Montpellier* : Jean Argelliers : 5 NF.

4° Indulgence de la Portioncule qui peut être gagnée *toties quoties* à chaque visite faite à la Basilique N.-D. du Suc, le 2 août ou le dimanche suivant, à condition de réciter à chaque visite six *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife. (Indulgence accordée pour sept ans par la Sacrée Pénitencerie Apostolique, le 17 décembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul.)

b) INDULGENCES PARTIELLES :

Une indulgence de 100 jours est accordée *toties quoties* à tout fidèle qui récitera, devant la Vierge Couronnée N.-D. du Suc : 3 *Ave* et 3 fois l'invocation « Notre-Dame du Suc, priez pour nous » aux intentions du Souverain Pontife et pour la liberté de l'Eglise (Mgr Jean Duperray, évêque de Montpellier, 14 novembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul.)

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX PRÊTRES PÈLERINS

I. — MESSE VOTIVE DE LA T.-S. VIERGE :

En vertu d'un Indult de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 11 décembre 1953, et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, tout prêtre, en pèlerinage à N.-D. du Suc peut célébrer dans la Basilique, la messe votive de la T.-S. Vierge, conforme au temps liturgique et en se référant aux rubriques générales. Sont exceptés : les jours de fêtes de 1^{re} ou 2^e classe, les dimanches, les fêtes, octaves ou vigiles privilégiées, les vigiles, fêtes ou octaves d'une fête particulière de la Sainte Vierge et tous les jours de Carême (Indult n° 92-953, valable pour cinq ans).

II. — POUVOIR D'ENTENDRE LES CONFESSIONS :

Par ordonnance de Monseigneur Jean Duperray, évêque de Montpellier et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, Monseigneur l'Evêque accorde aux prêtres pèlerins les pouvoirs d'entendre les confessions de tous les pèlerins sur le territoire de N.-D. du Suc avec les mêmes facultés dont ils jouissent dans leur diocèse. Tout prêtre qui désirera user de ce pouvoir devra en avertir M. le Chapelain et inscrire son nom et son adresse sur le registre qui lui sera présenté à cet effet.

Par ailleurs, M. le Chapelain pourra demander aux prêtres présents la contribution de leur ministère, soit pour les cérémonies, soit pour la distribution de la Sainte Communion, soit pour l'administration du sacrement de Pénitence les jours de grande affluence et suivant les besoins du pèlerinage. (Ordonnance de Mgr Jean Duperray, év. de Montpellier, 8 décembre 1953.)

QUELQUES AVIS

CONCERNANT LA BASILIQUE ET LE PÈLERINAGE

I. — La Confrérie N.-D. du Suc, affiliée à l'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pêcheurs, érigée en la Basilique N.-D. des Victoires à Paris, sous le n° 5.753 en date du 19 janvier 1846, jouit de tous les privilèges et indulgences attachés à cette Archiconfrérie. On peut se faire inscrire par correspondance. Droit d'inscription et de bulletin d'affiliation 0, NF. 25

Les enfants voués font partie de l'Archiconfrérie.

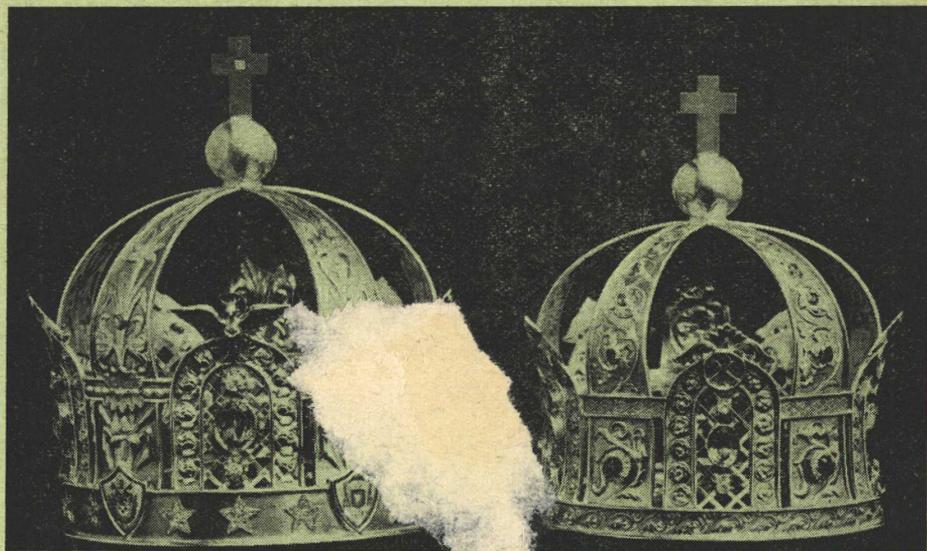
II. — La Basilique possède une chapelle de N.-D. du Suffrage où sont recommandés les défunts. Un pèlerinage spécial, fixé au 3^e samedi d'octobre, est réservé à la prière pour les Morts.

III. — L'Écho de N.-D. du Suc, bulletin trimestriel, est le trait d'union de tous les amis et pèlerins de Notre-Dame du Suc. Il donne des nouvelles du Sanctuaire et du Pèlerinage (abonnement annuel : 2 NF.)

IV. — M. le Chapelain étant chargé d'un double service paroissial, prière de l'avertir, au moins dix jours à l'avance, pour l'organisation de journées ou pèlerinages. Il est toujours prudent de passer au presbytère de Brissac pour demander la clef de la Basilique en dehors des jours de pèlerinage, surtout si quelque prêtre veut y célébrer la sainte Messe.

V. — Les dépenses d'aménagement et d'embellissement étant considérables, prière de réserver vos achats de cierges, objets de piété, souvenirs... pour le Magasin de la Basilique qui est le seul à vendre au profit du pèlerinage... Merci !

VI. — Adressez toute correspondance concernant le pèlerinage à M. le chanoine Noël Bascoul, à Brissac (Hérault). — Pour les envois de fonds, utilisez de préférence le C.C.P. Noël Bascoul à Brissac, N° 191-14 Montpellier, en indiquant sur le talon l'affectation désirée (Messe, offrande, Confrérie, Echo, etc...).



Diadèmes offerts à Notre-Dame du Suc
par les pèlerins de l'Hérault et du Gard
à l'occasion du Couronnement de la Reine des Cévennes
le 10 Juin 1935.

IMPRIMERIE DE LA CHARITÉ - MONTPELLIER

Le gérant : E. Eschbach — Dépôt légal 1961, 1^{er} trimestre, N° 448